

## **COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL**

### **DU 15 DECEMBRE 2025**

**Présents :** Didier REY, Christian LÉCHIT, Gervais CILLAIRE, Joël LABORDE-RAYNA, Nathalie CUYEU, David VIRENQUE, Hélène LAVÉDRINE, Graziella ARMENGOL, Julien GARRIDO, Alexandre ALVES, Martine CAVAILLOLE, Thibaud LABORDE-GANNÉ, Robert GIMENEZ, Liliane MOYEN, Sylvie CAUMONT, Caroline BULLY, Aimeline REY BETHBEDER, Christian PIGERON, Jean-Marc GUYOMARD,

**Pouvoirs :** Sylvain CAZENAVE à Thibaud LABORDE-GANNÉ, Sébastien PONTILLON à Christian LÉCHIT, Alain LABESCAT à Gervais CILLAIRE

**Absent :** Sébastien GARRIDO

**Secrétaire de séance :** Hélène LAVÉDRINE

#### **I - COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 27 NOVEMBRE 2025**

Il sera proposé à la validation du prochain conseil municipal lors de la prochaine séance.

#### **II- DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

Parole est donnée à M. VIGUIE de la société NACRE pour présentation à l'ensemble des conseillers municipaux du projet du même nom.

La société NACRE souhaite planter une bioraffinerie lignocellulosique sur la plateforme Induslacq sur Lacq reposant sur la technologie française Futurol. Cette structure produira du bioéthanol obtenu à partir de biomasse lignocellulosique ainsi que de résidus de bois ou de paille. Elle permettra donc la valorisation de productions locales existantes ou à développer. Un point est effectué concernant le recyclage de l'eau.

NACRE s'inscrit dans les objectifs nationaux de décarbonation avec la production de bioéthanol avancé et avec une volonté de réindustrialisation en s'implantant sur le site industriel de Lacq.

Ce projet nécessite la réalisation d'un Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale (DDAE). 50 personnes seront mobilisées pour assurer le fonctionnement de la structure. Le chantier, quant à lui mobilisera 400 personnes. Les travaux de construction devraient durer 3 ans. Le projet a bénéficié des soutiens financiers de DEMETER, de la Banque des territoires et de France 2030.

Une enquête publique se déroulera du vendredi 06 janvier 2026 à 9h00 au vendredi 06 février 2026 inclus, celle de décembre ayant été annulée.

Conformément au code de l'environnement, l'avis du conseil municipal des communes concernées est demandé sur ce dossier, avis devant être formulé avant le 21 février 2026. Invités à se prononcer, au vu des objectifs poursuivis, le conseil municipal émet un avis favorable sur le projet de la société NACRE.

### **III- COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LACQ ORTHEZ**

Un point est effectué sur les dernières réunions de la CCLO qui ont eu lieu depuis le 27 novembre dernier.

Le budget de la CCLO doit être voté prochainement.

Une nouvelle organisation des secteurs du territoire vient d'être mise en œuvre avec la mise en place d'un couple référent/surveillant composé pour la commune de Thierry VOGT et Jean-Bernard AUGÉ.

### **IV- ADMINISTRATION GENERALE**

Au vu des délibérations respectives en date du 18 juillet 2023 des conseils municipaux des communes historiques d'Urdès et de Lacq sollicitant la création de la commune nouvelle de Lacq, de l'arrêté du 07 novembre 2023 de M. le Préfet des Pyrénées Atlantiques portant création de la commune nouvelle de Lacq, de la délibération du 04 janvier 2024 du conseil municipal de la commune nouvelle demandant la suppression des communes délégués de Lacq et d'Urdès, de la note des services préfectoraux du 03 décembre 2025 attirant l'attention de la commune nouvelle sur la nécessité que cette délibération soit prise au vu de l'accord écrit des maires délégués concernés par cette suppression, le conseil sollicite la suppression :

- ✓ de la commune déléguée de Lacq au 1er janvier 2026,
- ✓ de la commune déléguée d'Urdès au 14 mars 2026.

Avis favorable à l'unanimité du conseil municipal.

### **V) PROGRAMME PLURI-ANNUEL D'INVESTISSEMENT**

#### **Centre technique**

Le conseil décide de déposer, pour ce dossier, une demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux. Monsieur le maire indique qu'une diminution de moitié de la couverture photovoltaïque du centre technique est proposée par le cabinet PHILEXIS suite à l'étude réalisée concernant la mise en place d'une boucle d'autoconsommation collective.

#### **Stade**

L'entreprise SPIE BATIGNOLLES a été rencontrée. Elle s'est engagée à prendre en charge les travaux complémentaires qui s'imposent à ses frais.

Une réunion est prévue le 17 décembre en mairie pour faire le point sur ce dossier avec l'entreprise qui sera chargée des travaux.

Le Maire présente aux conseillers municipaux la technique retenue pour lesdits travaux

#### **Extension cimetière Hameau d'Urdès**

L'étude de sols a été réalisée. Le dossier de consultation des entreprises est en cours de finalisation. La consultation sera lancée en janvier 2026.

#### **Extension du local kiné**

La consultation a été lancée. Les offres ont été analysées. Deux lots ont été déclarés infructueux. La consultation concernant les lots 2 et 3 a donc été relancée.

Les travaux débuteront en début d'année 2026. Leur coût est en dessous de l'estimation du maître d'œuvre.

#### **Terrains de pétanque**

Les travaux doivent être réceptionnés.

#### **Travaux RD 817**

Le Maire fait tout d'abord part des retours positifs qu'il a eu de la part de la population concernant les aménagements effectués.

Il est proposé à la commune la prise en charge des travaux d'effacement de réseaux suite au dossier transmis par Territoire d'Energie 64. Le coût total desdits travaux s'élève à 200 000 €. Au regard des règles d'intervention, la participation financière de la commune avoisinerait les 90 000 €. Cette somme pourra être remboursée sur les fonds libres de la commune ou par emprunt.

Le conseil municipal après en avoir délibéré valide la réalisation des travaux d'effacement de réseaux et décide de les financer sur fonds propres (14 pour, 5 contre et 2 abstentions).

Le Maire fait part de la requête du boucher qui sollicite un geste de la commune concernant les loyers. Il propose de répondre favorablement à ladite demande. Le conseil municipal souhaite majoritairement ne pas y donner suite.

## **VI - PLUI**

Il est porté à connaissance des conseillers municipaux les incidences chiffrées du PLUI pour la commune nouvelle.

La commune bénéficiera de 4,13 ha issus des dents creuses, des mutations des extensions des zones U et AU.

1,15 ha seront mobilisés pour les équipements.

5,3 ha seront consacrés au développement économique.

Le PLUI sera applicable fin janvier 2026.

## **VII - ACTIONS CULTURELLES**

Un point est effectué sur la proposition de programmation culturelle envisagée par la commission pour l'année 2026.

## **VIII - QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la démarche engagée auprès des nouveaux propriétaires d'un terrain sis Route du Cagnès.

En effet, il a pu être constaté l'installation d'un mobil home sans autorisation aucune sur un terrain classé en zone N et Natura 2000.

Il leur a été demandé de se mettre en règle avec la réglementation.

### **Dates à retenir :**

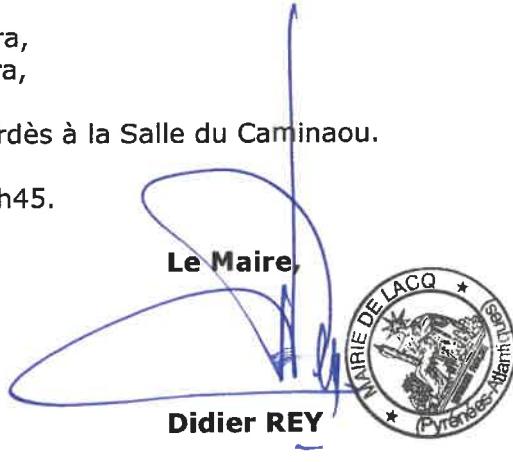
- ✓ Le 17 décembre : Amassada : repas de Noël au Vieux Chêne,
- ✓ 12 janvier 2026 : Agora, voeux
- ✓ 17 janvier 2026 : repas des aînés à l'Agora,
- ✓ Le 01 février 2026 : loto de l'APE à l'Agora,
- ✓ Février/mars spectacle commission culture,
- ✓ Le 08 mars 2026 : Amicale : Carnaval à l'Agora et à Elisa,
- ✓ Le 05 avril 2026 : les 10 du FBL à l'Agora et à Elisa,
- ✓ Le 25 avril 2026 : fêtes du Hameau d'Audéjos/journée des familles, méchoui à la salle du Vieux Chêne,
- ✓ Le 25 avril 2026 : APE : journée des familles à l'Agora,
- ✓ Les 23 et 24 mai 2026 : FC BAAL : tournoi de printemps au stade
- ✓ Le 08 mai 2025 : commémoration, exposition enfants résistance
- ✓ Le 06 juin 2026 : FC BAAL : assemblée générale, fête du foot,
- ✓ Le 14 juin 2026 : Amicale : 80 ans de l'Amicale à l'Agora,
- ✓ Les 14 et 15 juin 2026 : tournoi international,
- ✓ Les 19 et 20 juin 2026 : fêtes de Lacq à l'Agora,
- ✓ Le 28 juin 2026 : APE : fête de l'école à l'Agora,
- ✓ Début juillet 2026 : Amassada : grillades
- ✓ Le 12 septembre 2026 : fêtes du Hameau d'Urdès à la Salle du Caminaou.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.

**La secrétaire de séance,**

  
Hélène LAVEDRINE

**Le Maire,**

  
Didier REY  